

# Documents pontificaux

## DECRET DE CANONISATION

DU BIENHEUREUX JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, FONDATEUR DE  
LA CONGRÉGATION DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

*Sur le doute ainsi formulé :*

*Y a-t-il des miracles certains, et lesquels, dans le cas et pour l'effet  
dont il s'agit ?*

Combien excellente et féconde est la vertu, qui n'est pas abandonnée aux forces naturelles, mais qui repose sur les racines profondes de la foi chrétienne et qui s'appuie sur le secours de la grâce divine ; c'est là un fait admirablement démontré par les exemples de tous ceux que l'Eglise a élevés aux honneurs des Béatitudes célestes. En effet, outre d'innombrables martyrs qui sont morts sans défaillance pour la cause de la religion, d'autres personnes s'ensevelissant avec le Christ menèrent une vie solitaire si pure qu'ils semblèrent rivaliser de vertu avec les anges ; d'autres encore, malgré qu'ils fussent exposés, pour ainsi dire, aux flots de la vie quotidienne et publique, rendirent les plus grands services tout en accomplissant les devoirs des plus communs ministères.

C'est à ces derniers qu'il faut ajouter Jean-Baptiste de La Salle, Fondateur de la Famille Religieuse, qui porte le nom de Frères des Ecoles chrétiennes ; et c'est à bon droit que le XVII<sup>e</sup> siècle se glorifie de cet homme illustre, né à Reims, en France, d'une famille noble, en 1651.—Après une adolescence pieuse et pure, arrivée à la seizième année de son âge, il fut admis au nombre des chanoines de l'Eglise métropolitaine de Reims ; et, après avoir reçu le sacerdoce, non seulement il remplit, mais encore il dépassa de beaucoup les espérances qu'on avait fondées sur lui. Ayant, en effet, fort sagement jugé qu'il devait chercher non ses propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, il se mit de bonne heure à remplir très saintement son ministère pour le salut d'un très grand nombre (d'âmes). Et quoique dans ce ministère, il parût à la hauteur de tous les devoirs, il sembla néanmoins dési-

gné plus spécialement par la divine Providence pour l'éducation chrétienne des enfants du peuple. Et c'est ainsi qu'il fonda, en France, les écoles qu'on nomme primaires, et inaugura une méthode d'instruction et d'éducation dont il assura la perpétuité en fondant aussi une famille religieuse dont l'excellence a été démontrée par sa longue durée à travers presque toutes les régions du monde. Il voulut de plus qu'il y eût des noviciats pour la formation des maîtres suivant une discipline, dont notre époque se glorifie comme si elle était récente. Aussi n'est-il pas étonnant que la France ait élevé une statue publique à un homme ayant si bien mérité de la société humaine.

Mais, sa plus belle gloire lui est venue surtout des éclatantes vertus que lui inspirèrent les profonds sentiments qu'il avait de la religion et par lesquelles il obtint des fruits très abondants et avantageux pour la société civile elle-même. Il y avait, en effet, en cet homme, la foi sincère et non pas la foi morte et sans œuvres : il avait aussi une rare piété et une vive ardeur pour le salut du prochain. Il fut si bien embrasé du feu de la charité que, s'étant dépouillé de son patrimoine et qu'ayant renoncé aux avantages de sa famille et aux dignités qu'il avait personnellement acquises, il adopta un genre de vie humble et austère, s'exposant à toutes sortes de difficultés, d'attaques et d'humiliations.

Epuisé enfin, il mourut le 7 des ides d'avril de l'an MDCCXIX ; mais la Famille des Frères des Ecoles chrétiennes, fondée par lui, s'était déjà répandue en diverses régions du monde et avait rendu de grands services à la religion chrétienne et à la société.

Et bien que, depuis longtemps, on eût pu décerner à un tel homme les honneurs des Béatitudes célestes, puisque sa sainteté avait été confirmée même par des miracles, il semble cependant qu'un dessein de la sagesse divine ait voulu qu'il fût proposé comme un guide et un modèle public, en notre temps où un grand nombre d'âmes ont oublié la divine sentence que *la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse*, alors surtout qu'on écarte Dieu de l'éducation des jeunes gens ou que, tout au moins, ils sont élevés suivant une méthode inspirée moins par l'esprit du Christ que par la sagesse humaine, de telle sorte que demeure vraie la parole de saint Augustin (*Manuel*, ch. CXVII) : *la sensualité règne ou ne règne pas l'amour de Dieu*. Par où il est facile de comprendre qu'il soit non seulement opportun, mais très utile d'inscrire, à l'heure actuelle, au livre des Saints, l'homme qui reproduit l'image du divin Maître disant : *Laissez les petits enfants venir à moi*.

A ces causes, et sur les instances des Frères des Ecoles chrétiennes, demandant que le suprême honneur soit décerné à leur Bienheureux Père Jean Baptiste de La Salle et que l'on publie à cette fin deux miracles obtenus, le Siège Apostolique a autorisé qu'il fût fait une soigneuse enquête à ce sujet, et les pièces du procès ont été revues et approuvées par la Sacrée Congrégation des Rites.

Le premier de ces miracles est arrivé l'an MDCCCLXXXIX, au collège de Rodez, en France.—Le jeune Léopold Tayac était atteint d'une pneumonie si grave que les médecins avaient perdu tout espoir et que le malade, dont les centres cérébraux étaient si

mortellement frappés, était sur le point de rendre l'âme. Par l'intercession du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle auprès de Dieu, toute maladie disparut subitement.

L'autre miracle se produisit la même année, dans la maison religieuse vulgairement appelée *Maison Neuve*, auprès de Mont-réal (Marianopolim).—Le Fr. Nethelme, de la Congrégation des Ecoles Chrétiennes, souffrait tellement d'une paraplégie incurable causée par une lésion de l'épine dorsale qu'il ne pouvait faire aucun pas ni même un seul mouvement des pieds. Ainsi réduit à l'immobilité et abandonné, sans espoir, de tous les médecins, il se laissa tomber devant l'image du Bienheureux Jean-Baptiste en le suppliant avec force larmes d'avoir pitié de lui et de le secourir. Et, aussitôt, chose merveilleuse ! il sentit ses pieds se ranimer et reprendre vigueur ; et celui qui, naguère, semblait à demi mort, parut soudain ressuscité et bien portant.

Ces miracles ont été, suivant les règles, soumis à une triple discussion : d'abord dans la séance antépréparatoire tenue le treizième jour des calendes d'août de l'an MDCCCXCVII, au Palais du Rme Cardinal L. M. Parocchi, rapporteur de la cause ; ensuite dans l'assemblée préparatoire réunie au Vatican les trois des calendes de l'année suivante, en MDCCCXCVIII ; enfin dans la réunion générale tenue cette année même, le neuf des calendes de mars, en présence de Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII. Dans cette dernière réunion, le Rme cardinal Lucido-Maria Parocchi soumit à la discussion ce doute : " Y a-t-il des miracles, et lesquels, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ? "—Tous les RRmes cardinaux et les autres Pères consultants apportèrent chacun leur suffrage ; et le Très Saint-Père ajouta : "—Nous avons suivi avec grande attention l'avis que vous avez exprimé au sujet des guérisons rapportées. Cependant, suivant l'usage, Nous réservons Notre jugement, pour implorer très humblement la lumière divine. Nous souhaitons, du reste, qu'un tel homme qui a accru la gloire de la France et dont la vertu est un lustre pour toute l'Eglise soit heureusement investi, le plus tôt possible, du suprême honneur des autels."

Aujourd'hui donc, IV<sup>e</sup> dimanche après Pâques, le Saint-Père a pensé que l'honneur d'un nouveau culte devait être décerné au bienheureux Jean Baptiste de la Salle. Et, après avoir très dévotement célébré le Saint Sacrifice, le Saint-Père s'est rendu dans cette salle du Vatican et a ordonné d'appeler près de lui les RRmes cardinaux Camille Mazella, évêque de Préneste, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Lucido-Maria Parocchi, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, ponent de la cause, ainsi que Jean-Baptiste Lugari, promoteur de la Sainte Foi, et moi-même, secrétaire soussigné, et, en leur présence, a solennellement déclaré :

" Il résulte des deux miracles proposés : à savoir du premier : que le jeune Léopold Tayac a été instantanément et parfaitement guéri d'une très grave pneumonie, alors que l'état du cerveau présentait les symptômes de la mort ; et du second : que le Fr. Nethelme, de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes, a été instantanément et parfaitement guéri d'une paraplégie chronique transverse lombaire et d'ulcères aux jambes."

Et il a ordonné que ce Décret fût publié et enregistré dans les Actes de la Sacrée Congrégation des Rites la veille des calendes de mai MDCCCXCIX.

Cardinal MAZELLA,  
Evêque de Préneste, Préfet  
de la Sacrée Congrégation des Rites.

Place † du sceau.

Diomède PANICI,  
Secrétaire de la S. Congr. des Rites.

### Bref relatif à l'Homage au Sacré-Cœur

Voici le texte d'un bref récemment émis par les ordres du Souverain Pontife :

LÉON XIII, PAPE.

*Ad perpetuam rei memoriam*

Comme la dévotion que l'on appelle hommage au Sacré-Cœur s'étend chaque jour en France, ainsi qu'il nous a été rapporté, afin qu'une si pieuse pratique prenne encore, par la faveur divine, de plus grands développements, confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant et en l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés dans toute la France et ses colonies, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, un jour par an seulement, chacun dans son église paroissiale respective, et devant le Très Saint Sacrement, auront fait solennellement l'acte public d'hommages énoncé dans la formule française qui commence par ces mots : " O Christ Jésus... et finit par ces autres : *Christus imperat*. Ainsi soit il, " selon l'exemplaire approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites, que nous avons ordonné de conserver dans les archives de Notre Secrétairerie des Brefs, pourvu que, s'étant confessés et ayant communiqué, ils prient pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de Notre Sainte mère l'Eglise. A ceux qui, au moins contrits de cœur, récitent en particulier le même acte d'hommage, nous accordons pour chaque jour de l'année une indulgence de 300 jours dans la forme accoutumée dans l'Eglise. Enfin, Nous accordons aux fidèles, qu'ils puissent, s'ils l'aiment mieux, expier par cette indulgence plénière, et par ces indulgences partielles, les fautes et les peines des défunts. Nonobstant toutes choses contraires. Les présentes devant valoir à perpétuité. Et Nous voulons que les exemplaires copiés ou même imprimés des présentes

lettres, signés de la main d'un notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, fassent foi comme les présentes elles-mêmes. Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 16 mars 1890, de Notre Pontificat la 22<sup>e</sup> année.

Pour le cardinal Macchi,

NICOLAS MARINI, *sub.*

Voici maintenant le texte de la prière à réciter pour le gain de l'indulgence :

### Acte d'hommage au Sacré-Cœur

*" Mon Dieu, mon tout ! "*

O Christ-Jésus, Fils du Dieu vivant, vrai Dieu et vrai homme, véritablement présent dans l'Hostie Sainte, moi citoyen français, en mon nom et au nom de ma famille, en union avec toute la France catholique, je vous reconnais librement et solennellement comme souverain Seigneur et Maître, et comme chef suprême de la Patrie française.

A ce titre, je jure, à votre Sacré-Cœur, fidélité inviolable, mettant à votre service ce que je suis, ce que je possède, et ma vie même s'il vous plaît d'en disposer.

Dans la mesure de mes forces et de ce que vous me donnerez d'influence et de liberté, je vous promets de travailler à rétablir, par votre Sacré-Cœur, votre règne social sur la France.

*Cœur sacré de Jésus, régné sur la France ! Ainsi-soit-il.*

## Conséquences funestes de l'Athéisme

### EN FRANCE

Le document dont nous commençons aujourd'hui la reproduction, est la lettre pastorale adressée par S. E. le cardinal Langénieux à ses ouailles, à l'occasion du dernier carême.

Cette lettre a fait sensation en France.

*Nos Très Chers Frères,*

D'où que viennent les voix diverses qui expriment la pensée et le sentiment de notre pays, elles ne révèlent, en ce moment, que tristesses et préoccupations.

L'inquiétude est générale ; elle s'impose aux esprits les plus frivoles, et l'opinion publique en est trop fortement impressionnée, pour que nous puissions nous résoudre à vous parler d'autre chose. D'autant plus que, si le temps du Carême est propice au

recueillement et à la pénitence, jamais situation n'a fourni plus grave sujet à nos réflexions et à notre prière.

La France a besoin de la force et du prestige de son armée, de la concorde des citoyens, de justice et de liberté ; elle a besoin de se dégager des influences qui ont faussé sa politique et de reprendre confiance en elle-même. Mais elle a besoin aussi de reconnaître dans ses infidélités, dans ses erreurs, la source profonde de sa faiblesse, et de chercher dans un retour sincère à sa mission providentielle, ces bénédictions d'en haut qui furent jadis le gage et la garantie de sa prospérité et de sa grandeur nationale.

Or, c'est le devoir de tous que de travailler à cette réconciliation de la patrie française avec la religion. Catholiques, nous sommes particulièrement tenus de lire, au travers des événements, les leçons de la Providence, et de faire tous nos efforts pour amener le peuple à comprendre que si la France souffre à ce point, c'est parce qu'elle a tenté, au risque de périr, de n'être plus une nation chrétienne ; nous sommes tenus surtout de mériter, par les actes de notre foi, que cette épreuve soit profitable et que la France trouve au moins devant Dieu, dans ses œuvres d'apostolat et de charité, le rachat du mal que l'on fait en son nom.

Voilà pourquoi, nos Très Chers Frères, nous n'avons point hésité à joindre ici, à la pensée de notre sanctification personnelle, le souci des affaires publiques, en examinant avec vous cette question : les embarras de l'heure présente ne sont-ils que des accidents fortuits, des surprises, des déceptions de la politique, ou bien se rattachent ils, par quelque lien, à ces défaillances morales et religieuses que nous appelons les péchés de la France ?

## I

Pour découvrir la cause véritable de nos malheurs, il ne faut pas s'arrêter aux contingences journalières qui encombre les premiers plans de la scène politique. Ces menus faits, si on les prend isolément, n'ont pas grande importance. Ils ne sont que des conséquences, des symptômes ; ils trahissent le mal, ils ne l'expliquent pas. C'est plus haut qu'il faut regarder.

Les grandes erreurs conduisent aux graves désordres.

L'idée rationaliste, d'après laquelle on a tenté, il y a cent ans, de remanier l'édifice social, est fautive. C'est le principe même de la Réforme protestante qui a bouleversé l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle, et contre lequel, pendant longtemps, la France s'est défendue en luttant jusqu'au sang. Il a inspiré plus tard la philosophie malsaine du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis le mouvement révolutionnaire de 1789. Et, ce qu'il a produit en Allemagne, en Angleterre, dans les pays protestants, sur le terrain religieux : l'émancipation, l'affranchissement non seulement de tout joug, mais de toute règle. L'égalité, l'indépendance dans le sens subversif des mots, il l'a produit chez nous sur le terrain social et politique. Car nos voisins, effrayés des conséquences logiques de cette doctrine, ont eu le bon sens de s'arrêter à temps et de cantonner cette révolution dans le domaine religieux ; tandis que nos idéologues, dupes ou complices des sectaires qui avaient intérêt à affaiblir, en France, la société

chrétienne, sont allés aveuglément jusqu'au bout. Ailleurs, on a vu la Réforme protestante s'émietter en sectes confuses, impuissantes à formuler un *Credo*, à constituer une Eglise, n'ayant plus entre elles d'autre lien qu'une même servitude vis-à-vis de l'Etat et une commune défiance à l'égard de la Papauté. En France, ce fut bientôt un affaissement général, l'hésitation, la faiblesse, la confusion dans l'exercice du pouvoir, une sorte de désagrégation, derrière laquelle on entrevoit déjà le socialisme et l'anarchie, fruits naturels du rationalisme et du libre examen, dans la vie sociale et politique. Ailleurs, comme nous vous le disions l'an passé, les âmes peut-être furent plus atteintes, mais l'Etat a compris la nécessité de s'attacher d'autant plus étroitement à l'idée religieuse qu'il la sentait amoindrie ; et alors, au lieu de repousser ce christianisme tronqué, il s'est identifié avec lui, et, de fait, il en a vécu.

En France, les individus sont restés catholiques dans leur conscience et dans leurs traditions domestiques, mais l'Etat a rêvé l'adaptation de l'idée rationaliste à la politique ; il en a fait un principe de gouvernement ; il a voulu vivre officiellement de la négation religieuse ; et c'est le pays, en tant que nation, qui a porté tout le poids de cette expérience d'athéisme dont nous voyons maintenant l'aboutissement.

Il a fallu du temps, nos Très Chers Frères, mais l'échéance était fatale, et vous allez le comprendre. La France que saint Remi baptisa fut, de tout temps catholique, comme la Turquie est musulmane et la Russie orthodoxe, comme l'Angleterre et l'Allemagne sont aujourd'hui protestantes.

La religion était à la base de toutes les institutions. Le pouvoir et le peuple, la législation, les mœurs, tout était chrétien. La foi vivifiait tous les organes du corps social. Elle se confondait avec le patriotisme ; et c'est dans cette puissante unité de vues que l'âme française puisait ses énergies, pour accomplir son œuvre civilisatrice d'abord, puis pour se reprendre aux heures de crise et se défendre elle-même contre les misères inhérentes à tout ce qui est humain ; c'est cette cohésion qui maintenait, en un faisceau compact, les éléments de notre vie nationale. Tous ceux qui ont su lire notre histoire, tous ceux qui ont eu l'intelligence du tempérament et du génie de la France, l'ont proclamée : " religion, liberté, grandeur du peuple français," écrivait M. Barthélemy Saint-Hilaire, que nous citons de préférence à cent autres, parce qu'il est d'hier et que, mêlé à nos luttes religieuses, il en parle en philosophe et en politique plus encore qu'en croyant, " religion, liberté, grandeur du peuple français, ce sont là des termes corrélatifs et inséparables. Je plains qui ne le voit pas ; et, pour moi je me sentirais coupable de ne point exprimer énergiquement ma conviction, quand elle est si arrêtée et si ferme."

Dans ces conditions, nos Très Chers Frères, n'était-il pas évident que toucher à la religion, c'était ébranler l'édifice tout entier, comme si, après en avoir miné les fondements, on en désagrégeait toutes les parties ?

N'était-il pas évident qu'imposer à la nation un pareil régime d'athéisme, c'était l'amener fatalement à rompre avec toutes ses traditions, la priver de ses ressources les plus fécondes,

tenter de la faire marcher au rebours du bon sens, et risquer de la jeter, désemparée, dans les pires aventures? N'était-il pas évident, enfin, que porter un défi si violent aux consciences, en combattant les croyances et les œuvres catholiques, c'était semer la discorde au sein des populations et entretenir dans le pays de perpétuelles discussions?

On l'a voulu faire, avec plus de faiblesse peut-être que de perversité de la part des gouvernants; car le mot d'ordre leur venait de plus bas, et ils n'étaient bien souvent, à ce point de vue que les instruments passifs des Loges. On l'a voulu faire, sans souci des avertissements les plus graves, en dépit des événements les plus significatifs; et il n'a pas fallu un quart de siècle pour nous mettre en face de l'inévitable conséquence: des divisions profondes et irréductibles qui troublent le pays, qui l'absorbent, qui l'épuisent et menacent de le réduire à une définitive impuissance.

Il y a sans doute des motifs multiples à cette désunion; mais la cause principale qui se retrouve, si l'on y regarde de près, au fond de toutes les autres, c'est la question religieuse, parce que l'on a poussé jusqu'à l'outrance et sur tous les terrains, contre les institutions et contre les personnes, cette guerre officielle à la religion et aux catholiques. Vous en avez suivi toutes les phases, nos Très Chers Frères, il serait superflu de les rappeler ici; vous en avez ressenti tous les coups.

Et pourtant, elle n'est pas dans l'essence des choses; car il n'y a aucune affinité nécessaire entre le régime républicain et l'irreligion. L'attitude si nette du Souverain Pontife à l'endroit du gouvernement de la République en est une preuve manifeste. Bien au contraire, s'il est, entre tous, un régime politique qui, de sa nature, repose sur le respect des opinions et des libertés individuelles, c'est bien celui-là.

En Allemagne, l'Etat est protestant; la religion officielle, c'est le protestantisme, et l'on s'étonnerait moins de voir les catholiques, qui ne sont encore qu'une minorité dans la nation, en butte aux tracasseries, aux rigueurs du pouvoir. Mais non, le *Kulturkampf* n'a pas duré. Ils ont, en tant que catholiques, des droits que le gouvernement protège, des croyances que le souverain respecte.

Tandis que chez nous, en pays catholique, sans que puisse être invoquée la raison d'Etat, puisqu'il n'y a plus de religion officielle, c'est la foi de la presque unanimité des citoyens qui est persécutée. Les catholiques, comme tels, sont traités en suspects. On a édicté contre eux toute une série de mesures d'exception qui finit par constituer une législation spéciale, restrictive à leur égard de la liberté et du droit commun. Si tout accès aux fonctions publiques ne leur est pas encore légalement fermé, c'est un fait qu'ils sont systématiquement écartés de la plupart. Et, malgré le détrimment qui en résulte pour le pays, malgré le désaveu des républicains sincères, cette politique d'hostilité se poursuit, d'année en année, avec précision, avec fermeté, sans que l'instabilité des ministères, si funeste aux autres affaires, la fasse jamais dévier d'une ligne.

Il n'en fallait pas tant, nos Très Chers Frères, pour expliquer

la plus grande part de nos divisions et de nos faiblesses. Au cours des récents événements, il semble que le pays ait senti à quel point il avait souffert. Mais peut-être l'expérience n'a-t-elle pas assez duré pour l'arracher à ses illusions, et lui montrer le principe premier de son mal dans cette apostasie officielle du pouvoir, dans cette législation sectaire, indigne d'une grande et large politique, qui viole les droits les plus sacrés de la conscience.

Ce sont là, en effet, des fautes nationales qui portent en elles-mêmes leur propre châtement ; car, si Dieu peut accorder des répits au pécheur et retarder pour lui, jusqu'à l'heure de la mort, le règlement suprême des comptes, il n'est pas possible que les peuples prévaricateurs bénéficient de ces délais. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, mais infailliblement, leurs crimes se retournent contre eux-mêmes. L'impie s'abuse souvent. Il prend prétexte des miséricordieuses lenteurs de la justice divine pour s'attarder dans ses désordres, et nous l'entendons se prévaloir de son impunité : *J'ai fait le péché, dit-il, il ne m'est arrivé rien de fâcheux.*

O peuple de France, tu ne répéteras pas cette parole de blasphème, *Ne dixeris : peccavi et quid mihi accidit triste* (1) ? Car les événements vont vite : tu as eu à peine le temps de secouer le joug du Christ, et déjà tu te trouves aux prises avec les conséquences naturelles de ton péché : *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur* (2) : tout pays, tout gouvernement divisé, s'achemine vers la ruine.

## II

Au point de vue où nous nous plaçons, nos Très Chers Frères, nous devons mettre au premier rang, parmi les lois qui ont plus particulièrement ce caractère antireligieux, celles que l'on a appelées *intangibles* : la loi scolaire, les lois fiscales contre les Congrégations, la loi du divorce et quelques autres. Préparées de longue main dans les Loges maçonniques, elles ont été imposées à la faiblesse de nos gouvernants ; et les partis extrêmes du Parlement, leur presse, tous ces groupes avancés qui ont intérêt à entretenir nos discordes civiles, les considèrent comme le patrimoine inviolable de la République. Car ils ont, vous le savez, de la République une conception spéciale. Ils ne l'entendent pas comme le pays l'entend ; et le pouvoir, entre leurs mains, détourné de sa fin naturelle qui est le bien supérieur de la nation, ne serait qu'un instrument au service de leurs passions révolutionnaires.

Or, nos Très Chers Frères, ce sont précisément ces lois qui ont été le plus nuisibles à la France.

Examinons tout d'abord les conséquences de la loi scolaire. Elle a imposé à l'État, aux départements, aux communes, c'est-à-dire à tous les contribuables, des dépenses très lourdes et souvent inutiles, puisque, pendant longtemps, dans bien des localités, les palais scolaires, construits à grands frais, demeuraient à peu près vides. Quand au budget de la charité privée, elle l'a

(1) Cf. *Eccli.*, v, 4.

(2) Cf. *Math.*, xv, 25.

écrasé au détriment des pauvres ; car, après avoir déjà supporté, comme tous les citoyens, la charge des écoles officielles en payant l'impôt, les catholiques ont dû pourvoir, de leurs propres deniers, à la fondation et à l'entretien des écoles chrétiennes. Pour la seule ville de Reims, cet effort nécessaire, cette réponse à la déchristianisation de l'enseignement primaire, à coûté près de quatre millions. On peut juger par là de l'étendue du sacrifice pour la France tout entière.

Mais combien le pays a plus à se plaindre encore des résultats de la loi, en face de ces jeunes générations qui sortent de l'école nouvelle, sans foi, sans règle sûre de morale, c'est-à-dire sans convictions élevées, et, bientôt, sans mœurs ! Et comment en serait-il autrement ? La poussée qui vient d'en haut est telle que la bonne volonté des maîtres les meilleurs n'y résisterait pas. L'enseignement ne peut être neutre ; et, de fait, il ne l'est pas. La religion est au fond de toutes les sciences. On la rencontre partout. Il faut répondre *oui* ou *non* aux inévitables questions de l'enfant : le silence n'est pas une réponse ; ou plutôt, si, mais funeste à l'égal d'une négation.

Ne va-t-on pas plus loin, nos Très Chers Frères ? L'esprit d'irréligion qui a inspiré la loi ne reparait-il pas dans les livres, dans les leçons, dans les mille détails de la vie scolaire ? Tout nous porte à le craindre.

Au nom de la loi, toute une catégorie de citoyens sont écartés de l'enseignement primaire, à titre de congréganistes, c'est-à-dire parce qu'ils sont notoirement religieux ; mais des protestants, des libres penseurs, des francs-maçons militants, c'est-à-dire notoirement hostiles à la religion, y sont admis sans difficulté : ceux-là peuvent-ils rester neutres ?

Dans un ouvrage pédagogique récent, qui a fait quelque bruit : *Conseils et directions pratiques aux instituteurs et institutrices*, livre d'un caractère quasi officiel, puisqu'il est composé par un inspecteur "avec le concours d'instituteurs et d'institutrices", et dédié au directeur de l'enseignement supérieur, on lit ceci :

" Il est nécessaire de donner aux élèves, durant les trois années de l'école, une très forte culture morale, indépendante de tout enseignement confessionnel. . . . Nous n'avons pas le droit de faire comme si la foi confessionnelle était un viatique suffisant. . . . De plus en plus, les esprits, affranchis des étroitesse du dogme, comprennent que le lien religieux universel, c'est le désir de réaliser la fraternité humaine. . . . Nous devons nous placer à un point de vue supérieur aux religions particulières, et qui n'impose à la raison et à la plus absolue liberté de pensée aucun sacrifice. . . . "

Et plus loin : " L'élève maîtresse, ni l'élève maître ne doivent donc se désespérer, si leurs croyances confessionnelles s'écroulent : beaucoup d'esprits ont passé plus tôt ou plus tard cette crise ; pour ceux à qui elle n'est pas inspirée sourdement par la bête désireuse de rejeter toute entrave, cette crise est une véritable épuration de la foi religieuse, désormais débarrassée de l'entrave et des limitations de dogmes qui divisent (1). "

(1) Liv. 1er, ch. 2, p. 12, 16.

gio  
pui  
de  
giet  
le  
tife  
Mil  
la n  
tent  
mœ  
sûr  
arm  
  
faisa  
juste  
relig  
ne de  
tes d  
on en  
N  
avert  
on tr  
des A  
même  
E  
Franc  
autres  
D  
catho  
nistre  
vaille  
deux  
jorité  
l'une à  
saire a  
T  
Les pl  
au lieu  
a mai  
davan  
c'est-à  
second  
1850, la  
mission  
séquen  
passé p  
ticiens  
nos Sén  
pas auj  
cinq ou  
No  
velle op

Par le seul fait d'ailleurs qu'elle a pour but d'exclure la religion de l'enseignement,—et, de ce grief, elle ne peut se défendre puisque telle est sa raison d'être,—la loi scolaire a été une œuvre de démoralisation sociale. "Lorsqu'on affaiblit le sentiment religieux qui élève l'âme, qui l'ennoblit et y imprime profondément le sentiment du juste et de l'honnête", écrivait le Souverain Pontife au peuple italien, au lendemain des troubles sanglants de Milan, "l'homme decline, il s'abandonne aux instincts mauvais de la nature et à la recherche unique des biens matériels ; d'où résultent fatalement les rancunes, les dissensions, la dépravation des mœurs, le désordre social : maux auxquels ne peuvent remédier sûrement ni la sévérité des lois, ni même l'emploi de la force armée."

Un membre du Cabinet italien, le marquis Visconti-Venosta, faisait de son côté, cette déclaration : " Si nous avions écouté les justes réclamations de l'Eglise dans toutes les questions purement religieuses, si nous avions encouragé une éducation plus chrétienne dans les écoles, aurions-nous à combattre à coups de baïonnettes des générations athées de jeunes femmes et d'enfants, comme on en a vu à la tête de toutes les émeutes."

Nous ne saurions trop, nos Très Chers Frères, méditer ces avertissements de Léon XIII et cet avertissement du ministre italien : car on traite chez nous l'Eglise comme on l'a traitée de l'autre côté des Alpes ; et les mêmes causes ne peuvent que produire les mêmes effets.

Enfin, nos Très Chers Frères, la loi scolaire a été fatale à la France à un autre point de vue encore : elle a, plus que toutes les autres, contribué à nous diviser.

Dans une nation où " la population est presque entièrement catholique", comme le constatait hier encore, à la tribune, le ministre des Affaires étrangères, laïciser l'école publique, c'est travailler directement contre l'unité nationale, et couper le pays en deux ; car c'est non seulement violenter les convictions de la majorité des citoyens, mais c'est élever, côte à côte, et étrangères l'une à l'autre, deux générations dont l'effort commun était nécessaire au bien de la patrie.

Tout cela est su de tout le monde. Personne ne s'y trompe. Les plaintes, les aveux, les faits sont de notoriété publique. Mais, au lieu de se rendre à l'évidence et de reconnaître que l'expérience a mal tourné, on ne cherche qu'à aggraver le mal, à l'envenimer davantage en transportant ce même ostracisme des catholiques, c'est-à-dire ce même brandon de discorde, dans l'enseignement secondaire. On travaille maintenant à supprimer, avec la loi de 1850, la liberté de l'enseignement secondaire, pour n'accorder l'admission dans les écoles supérieures du gouvernement, et, par conséquent, l'accès des carrières officielles qu'à ceux qui auraient passé par les collèges et les lycées de l'Etat. Combien de ces politiciens sectaires, et des plus en vue, élevés chrétiennement dans nos Séminaires ou dans des collèges catholiques, qui ne seraient pas aujourd'hui au pouvoir, si cette mesure avait été votée vingt-cinq ou trente ans plus tôt !

Nous ne voyons que trop quels seront les effets de cette nouvelle oppression des consciences ; nous en devinons moins les

raisons. Celles que l'on met en avant ne semblent point être les vraies. Si, comme certains le disent, on en veut à l'enseignement secondaire libre, parce qu'il fait à l'Université une concurrence gênante, pourquoi ces mêmes hommes, qui s'efforcent de détruire nos collèges, soutiennent-ils, au prix de gros sacrifices budgétaires, d'autres établissements libres, rivaux, eux aussi, de l'Université, mais dont l'esprit est rien moins que religieux ? Ne serait-ce pas plutôt, sans que l'on ose l'avouer, l'influence catholique que l'on poursuit, comme partout ailleurs, dans nos œuvres d'enseignement.

(A suivre)

---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

De la *Semaine Religieuse* de Québec :

On lit dans la circulaire de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, en date du 15 août dernier : Mes chers collaborateurs, les feuilles publiques ont déjà porté à votre connaissance la lettre de Notre Saint Père le Pape Léon XIII à l'Eminentissime cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, concernant les doctrines dites *Americanistes* qui ont soulevé de si vives discussions dans ces derniers temps. Bien que, dans ce document pontifical, il ne soit question que d'erreurs qui se sont produites aux Etats-Unis, je tiens cependant à vous le communiquer officiellement, afin que vous puissiez l'étudier à loisir, le méditer, vous imprégner des enseignements salutaires qu'il renferme, vous prémunir contre les doctrines nouvelles et téméraires qu'il flétrit et demeurer inviolablement attachés aux saines traditions de foi et de discipline catholiques.

Les idées qui ont cours dans une contrée voisine, les erreurs qui s'y propagent et qu'on exalte sous le nom séduisant de progrès, ont bientôt franchi la frontière et font des victimes, si l'on n'y fait pas attention. Défiez-vous toujours des nouveautés, des exagérations, des atténuations dans la doctrine ; la moindre déviation au début suffit pour conduire aux abîmes. La foi que Notre-Seigneur a enseignée aux hommes et dont il a confié la garde à son Eglise, ne varie pas avec les temps ou avec les pays : elle est absolument immuable.

C'est cette immutabilité que voulait maintenir le grand Apôtre des nations, lorsqu'il écrivit à son disciple Timothée : "*Depositum custodi, devitans profanas vocum novitates.*" (Tim. VI, 20.)

"Tu vero permane in iis quæ didicisti et credita sunt tibi; sciens a quo didiceris." (II Tim. III, 14.) Ne sommes-nous pas à une époque où l'on rencontre de ces hommes dont parlait le même Apôtre: "*Sunt aliqui qui vos conturbant, et volunt convertere Evangelium Christi. Sed licet nos, aut angelus de celo evangeliset vobis præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit.*" (Gal. I, 7, 8.)—*Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coarceabunt sibi magistros, prurientes auri-ribus, et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur. Tu vero vigila.*" (II Tim. IV, 3—5.) Oui, veillez constamment sur vos prédications, sur vos écrits, afin qu'on n'y trouve rien qui ne soit d'une parfaite exactitude: la saine doctrine catholique doit nous être plus précieuse que tous les biens de ce monde, plus chère que notre vie; nous devons y tenir par toutes les fibres de notre âme.

Rendons grâces à Notre-Seigneur de ce que son Vicaire sur la terre, sentinelle toujours vigilante, confirmateur de ses frères dans la foi, pasteur universel, a signalé de suite le danger de l'*A-méricanisme*, en a indiqué et flétri les erreurs fondamentales et a remis dans la bonne voie ceux qui, sans trop s'en apercevoir, allaient faire un triste naufrage.

---

En apprenant la maladie du Pape en avril dernier, Mgr Bruchési écrivit au St Père une lettre pleine d'affectueuse sympathie et de confiance en un prompt rétablissement. Sa Sainteté a bien voulu lui faire répondre qu'Elle a été très touchée des sentiments exprimés dans cette lettre et qu'Elle lui accordait volontiers, à lui, à tout son clergé et à tout son peuple, la bénédiction apostolique.

---

Par la nomenclature des objets destinés au culte confectionnés sous les soins de l'Œuvre des Tabernacles, nous voyons le grand bien que fait cette association. C'est par centaines que se chiffrent ces diverses pièces, les unes servant aux nécessités même du culte, les autres à l'ornementation des temples ou des autels. "Cent quinze paroisses nécessiteuses," dit le *Courrier du Canada*, "annuellement et alternativement secourues, apprécient donc en ce moment l'utilité pratique de l'association fondée, en 1886, par mademoiselle Amélie Nault, efficacement protégée, dès ses débuts, par les Dames Ursulines et bénéficiant de la sympathie réelle de Sa Grandeur Mgr Bégin, du révérend monsieur Faguy et de ses dignes émules en charité, les autres curés de la ville. Il ne faut pas oublier les bienfaiteurs éloignés, la plupart recrutés aussi parmi les membres du clergé."

Après avoir été exposés à l'admiration des connaisseurs, ces divers objets, fruits d'un travail persévérant inspiré par une pensée de foi, ont été expédiés dans les diverses parties de la province ecclésiastique de Québec.

## AUX ETATS-UNIS

Le correspondant romain du *Catholic Universe* lui écrit, en date du 14 avril, que le cardinal Gibbons n'a encore rien répondu à la lettre sur l'*américanisme* que le St. Père lui a adressée. Les seules réponses qui aient été publiées, ajoute-t-il, sont celles de Mgr. Ireland, archevêque de St Paul; de Mgr. Keane, archevêque de Damas; de Mgr. Isoard, évêque d'Annecy; de Mgr. Corrigan, archevêque de New-York, au nom de sa province ecclésiastique; de M. l'abbé Klein, traducteur de la "Vie du P. Hecker"; du P. Deshon, supérieur général de l'ordre des Paulistes, et de Mgr. Horstmann, évêque de Cleveland.

D'un autre côté, le correspondant romain du *Catholic Standard and Times* lui écrit, en date du 18 avril: Son Eminence le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, a écrit et envoyé à Rome une réponse à la lettre du Pape sur l'*américanisme*, mais le texte n'en a pas encore été publié dans l'*Osservatore Romano*."

Or, il paraît que le correspondant du *Universe* et celui du *Standard and Times* sont un seul et même personnage, un M. Croke. Nous inclinons à croire que le cardinal Gibbons, s'il n'a déjà répondu, répondra bientôt à la lettre du St Père. C'est égal, on avouera que ces américanistes-là ne font pas les choses comme les autres.

L'éminent historien non-catholique Charles F. Lummis écrit, dans la livraison d'avril du *Land of Sunshine*, une revue mensuelle publiée à Los Angeles, Californie, qu'en fait de monuments d'architecture, les Etats-Unis n'ont rien de comparable aux missions franciscaines de Californie. On en compte 21 dans l'Etat. Depuis l'occupation américaine, elles sont pour la plupart tombées en ruine, mais ces ruines, dit l'écrivain, "sont encore ce que l'on peut voir de plus beau en fait d'architecture aux Etats-Unis."

Pour donner une idée du dévouement et du merveilleux esprit de foi qu'attestent ces constructions, M. Lummis mentionne, entre autres, l'église de San Juan Capistrano, puis il ajoute :

## AUTRES PAYS

“ De nos jours même, avec un chemin de fer passant à sa porte et des maçons habiles en quête d'ouvrage, elle ne pourrait être rebâtie pour moins de \$100,000. Cependant, elle a été bâtie dans une région qui était dans le temps une solitude plus sauvage que n'en traversa jamais Daniel Boone, dans une région plus éloignée de la civilisation de l'époque que ne l'est aujourd'hui le centre de l'Afrique, avec des sauvages stupides pour ouvriers, tenus à leur besogne non par une armée, mais par le magnétisme et la souplesse diplomatique d'une couple de missionnaires vêtus de robes brunes.”

N'est-ce pas que quelque chose de la singulière vertu du catholicisme éclate dans ce simple rapprochement ?

---

Le couvent de la Visitation, de Georgetown, D. C., célébrera par un triduum s'étendant aux trois derniers jours de mai le centième anniversaire de sa fondation.

---

L'Eglise catholique a pris tellement de développement en Pennsylvanie qu'il a fallu y créer deux nouveaux diocèses : l'un comprenant l'extrême partie occidentale de l'Etat, et l'autre la région d'Altoona. Le siège du premier sera soit à Pottsville, soit à Reading, avec probabilité en faveur de ce dernier endroit. Altoona sera le siège du second. Cette double création a été décidée, il y a quelque temps, à une réunion composée de Mgr. Ryan, archevêque de Philadelphie, et des évêques de l'Etat, et les lettres d'institution ont été approuvées par le Pape.

## AUTRES PAYS

---

ITALIE.—On annonce la prochaine tenue d'un consistoire dans lequel seront créés plusieurs cardinaux.

—*Don Giuseppe*, l'un des correspondants de la *Croix*, adresse à notre confrère parisien une lettre curieuse qui explique une note d'apparence trompeuse publiée par certains journaux européens :

Les journaux ont imprimé qu'une variation au budget portait 200,000 francs au lieu des 175,000 inscrits sous cette rubrique : “ Représentation du Saint-Siège à l'étranger.” On en concluait naturellement que l'Italie payait les Nonces du Souverain Pontife.

La confusion était voulue par ces journaux qui essayaient de salir ainsi la Papauté par une calomnie qui revêtait toutes les apparences de la vérité puisqu'elle se trouvait officiellement inscrite au budget. Le gouvernement, dans la rédaction de l'article en question, avait suivi la même ligne de conduite, il espérait qu'on n'irait point au fond et qu'on ne le démasquerait pas.

Or, voici ce que cela veut dire. La loi de 1873 appliquait aux communautés religieuses de Rome les mesures prises pour le reste de l'Italie. Les biens étaient liquidés, convertis, incamérés, en somme décorés de tous ces adjectifs qui servent à pallier le vol légal. Or, l'article 2, no. 4, de cette loi, disait que sur le produit de la vente de ces biens, après avoir prélevé les pensions qui les grevaient, il y aurait une somme, qui pouvait aller jusqu'à 400,000 francs, destiné aux *représentations des Ordres religieux existant à l'étranger*. Ces fonds étaient versés, non au Souverain Pontife, mais au Cardinal Vicaire chargé de leur répartition,

Les Ordres religieux étrangers avaient une représentation à Rome auprès du Père commun des fidèles ; on prenait leurs biens et on leur laissait un pauvre petit reliquat destiné à assurer leur permanence dans la Ville Eternelle. C'était au fond une mesquine pension destinée à remplacer le capital qui leur était enlevé. Voilà le sens de l'article. Ce fonds pouvait aller à 400,000 francs, et le gouvernement, après trente ans de spoliation, n'en a alloué que la moitié.

Il n'y a donc point de Nonces dans l'affaire ; mais le gouvernement italien aurait été bien aise que l'on crût qu'il payait de sa poche la diplomatie pontificale. Il la paye bien au fond, mais d'une autre manière, car la prise de Rome est la seule cause pour laquelle la dette publique de l'Italie a été portée en trente ans de 8 à 14 milliards.

— Nous avons noté il y a quelque temps l'ouverture du seizième congrès catholique italien. Nous avons le plaisir de constater que ce congrès a obtenu un grand succès. On nous saura gré, à ce propos, de rééditer quelques notes historiques empruntées au *Véridique* de la *Croix* :

L'institution de ces Congrès annuels remonte au temps du Kulturkampf allemand. Les catholiques italiens ayant pu constater l'efficacité de ces Congrès annuels en Allemagne, au point de vue de l'union des catholiques et de l'unité d'action, ont suivi l'exemple donné par les catholiques allemands et ont organisé, à leur tour, des Congrès catholiques.

Le premier de ces Congrès a été convoqué à Venise ; il s'est réuni au mois de juin 1874, sous la présidence d'honneur de S. Em. feu le cardinal Trevisanato, patriarche de Venise, et la présidence effective du duc de Salviati, de la maison Borghèse, de Rome.

Puis, en 1875, 1876 et 1877, on s'est réuni à Florence, Bologne et Bergame ; en 1878, il n'y a pas eu de convocation, mais déjà l'année suivante on s'est réuni de nouveau à Modène.

La tradition a été ensuite reprise par le Congrès tenu à Naples en 1883 ; à partir de ce moment, la *Croix* a toujours

signalé les travaux de ces Congrès. Après une nouvelle interruption de quatre ans, le Congrès a été convoqué à Lucques, en 1887 ; puis à Lodi, en Lombardie, en 1890 ; à Vicence, en 1891 ; à Gênes, en 1892 ; à Rome, en 1893 ; à Pavie, en 1894 ; à Turin, en 1895 ; à Fiesole, au-dessus de Florence, en 1896 ; à Milan, en 1897, puis, cette année-ci, à Ferrare.

—Le Souverain Pontife vient de nommer Mgr. Lorenzelli nonce à Paris, en remplacement de Mgr Clari, décédé.

Voici, sur cet éminent prélat, quelques lignes empruntées à la *Croix* :

Le nouveau Nonce à Paris, Mgr. Benoit Lorenzelli, est né à Badi, diocèse de Bologne, le 11 mai 1853.

Doué d'une science profonde et d'un esprit pénétrant, il a professé avec distinction.

C'est en 1896, le 30 novembre, qu'il fut élu Nonce apostolique et envoyé extraordinaire à Munich. Il était autrefois internonce au Luxembourg. Dans les hautes et très délicates situations qu'il a successivement occupées, Mgr. Lorenzelli a toujours montré une affabilité sereine et une grande expérience des hommes. A Paris, poste réputé particulièrement difficile dans les circonstances politiques que nous traversons, il n'aura pas de peine à conquérir l'influence qui revient de droit au représentant du Saint-Siège.

—Nous extrayons d'une lettre romaine adressée à la *Vérité*, de Paris, et portant la date du 25 avril, la note suivante :

Les Pères Somasques, fondés par saint Jérôme Emiliani, pour recueillir et instruire les orphelins, ont tenu ces jours-ci le chapitre général de leur ordre et ont réélu comme supérieur général le R. P. Laurent Cossa. Cet ordre, très florissant à la fin du siècle dernier, se reconstitue peu à peu, déjà il possède de nouveau 8 maisons en Lombardie, 3 au Piémont et 6 à Rome où ils dirigent l'orphelinat de Santa-Maria-in-Aquiro, la maison des aveugles à Saint-Alexis sur l'Aventin, et l'hospice des sourds-muets sous la Porte Pie.

FRANCE.—La campagne antimaçonnique se poursuit avec une vigueur de plus en plus grande. Dans le procès des chefs des diverses ligues poursuivies pour délit d'association illégale, c'est en réalité la Franc-Maçonnerie qui a été mise sur la sellette. Elle y sera placée encore, et avec plus de tapage probablement, car la Ligue de la Patrie française, pour une, a fait appel du jugement qui la frappe.

François Coppée, le président d'honneur de cette ligue, dans sa déposition, a poussé une jolie botte à la secte, tandis que, dans sa plaidoirie, Jules Lemaitre la prenait plus longuement à partie :

Mais entre tant d'associations,—bonnes ou mauvaises, mais publiques et agissant à ciel ouvert,—il y en a une, de l'esprit le plus étroit et le plus sectaire, qui professe la plus brutale intolérance, qui se vante de mener le pays et d'envoyer son mot d'ordre aux ministres et au Parlement, et qui aspire à la tyrannie des consciences. La moitié des ministres actuels en font partie, et celui même qui a ordonné de nous poursuivre appartient à cette association politique, secrète et non autorisée! Qu'en dites-vous, Messieurs? Ici, je ne m'en cache pas, mon étonnement se change en la plus violente indignation.....

En résumé, Messieurs, on nous poursuit en vertu d'une loi impériale notoirement tombée en désuétude;—on nous poursuit comme non autorisés, quand nous avons voulu demander l'autorisation et qu'on nous a dit qu'elle était superflue;—on me poursuit sous un prétexte pitoyable et qu'un autre que moi a fourni; et celui qui l'a fourni, on ne le poursuit pas;—on me poursuit sans poursuivre le président de l'autre Ligue poursuivie;—et enfin ceux qui me poursuivent sont coupables, comme francs-maçons, d'un délit pire que le mien. Quel bilan, soit d'incohérence, soit d'hypocrisies!

Dans le procès de la Ligue antisémite, Jules Guérin, le délégué général de cette association, un libre-penseur, soit dit en passant, a prononcé contre la Franc-Maçonnerie un réquisitoire formidable que l'auditoire a haché d'applaudissements.

Emile de Saint-Auban, le grand avocat, vient de publier un livre retentissant sous le titre *Le silence et le secret*. Il y reproduit les plaidoeries fameuses dont les F. Scherer et Perrault ont jadis été flagellés, et les fait précéder d'une longue et importante étude.

Les journaux et les revues catholiques, naturellement, redoublent leurs efforts, mais les alliés leur viennent de partout. La *Revue des Deux-Mondes*, dans sa livraison du 1er mai, publie une grande étude sur la *Franc-Maçonnerie en France* dans laquelle la secte est fort malmenée. Rochefort lui-même demande la dissolution des loges :

Ces mesures, dont le moindre défaut est d'être inutiles, accusent le pouvoir à cette alternative : patauger à jamais dans l'arbitraire ou dissoudre la ligue la plus puissante de toutes et dont juifs et protestants se sont emparés comme de tout le reste : la franc-maçonnerie.

Nous n'éprouvons aucune animosité contre cette institution fondée par Cagliostro, qui fut un maître charlatan. Mais la laisser vivre après l'abolition officielle de la Ligue de la patrie française, spécialement formée contre les intrigues et les trahisons de la juiverie internationale, constituerait une si monstrueuse iniquité que nous hésitons encore à croire M. Dupuy capable de la commettre.

Il est déjà extraordinaire que le grand-maître dont l'épée flamboyante, le tablier et le marteau sont serrés dans les armoiries de la salle du Grand-Orient, ne soit pas assis actuellement sur le banc qu'occupait hier M. Jules Lemaître. Il serait, je crois, dangereux pour le ministère de pousser plus loin la partialité et le déni de justice.

Puisqu'on supprime toutes les ligues, il serait stupéfiant qu'on laissât vivre celle-là, sous prétexte que le président Loubet en fait partie.

Jules Lemaître continue avec calme sa formidable série d'articles. Il dit très nettement : "Tous les Français devraient rougir de honte en songeant qu'ils sont menés et opprimés depuis vingt ans par ce club des Jacobins de la troisième République et par ses annexes." Le colonel Monteil, le fameux explorateur africain devenu chef de la Ligue de la Défense nationale, déclare dans une conférence : "Notre but commun est le salut de la France, que nous voulons arracher à la tyrannie de la secte et de l'étranger." Le mouvement de protestation se révèle partout.

Les loges ne se sont peut-être jamais trouvées en face d'une opposition pareille, et cette opposition a d'autant plus de force qu'elle émane non seulement des catholiques, mais d'incroyants aussi, qui tous réclament au nom des principes mêmes de la France moderne, égalité de traitement pour la Franc-Maçonnerie et pour les autres associations. Tous les meneurs de la campagne sont d'accord à reconnaître le caractère funeste, au point de vue patriotique, de l'action de la secte. Leurs coups viseront donc non seulement la scandaleuse impunité dont jouissent les loges, mais une partie au moins de leur action. En tout cas, ils auront certainement pour résultat de nuire considérablement aux F. et ce sera autant de gagné pour les intérêts français et catholiques.

—A signaler un incident curieux et typique dans cette lutte contre les Franc-Maçons. A Troyes récemment, les sectaires réclamèrent et obtinrent de l'autorité compétente la fermeture de la chapelle des Jésuites. Un groupe de citoyens a répondu à cet acte en demandant la fermeture de la loge maçonnique de l'endroit. Ces citoyens alléguaient à l'appui de leur demande des raisons qu'on trouvera énumérées dans le curieux document que voici :

Les soussignés ayant appartenu pour la plupart aux Ligues récemment condamnées des Patriotes, de la Patrie française et de l'Union antisémite de France, ont l'honneur de solliciter de vous une audience au parquet de Troyes, lundi prochain 8 du courant, à midi et demi. Ils ont l'intention de vous exposer ce qui suit :

Attendu que l'association internationale, dite de la Franc-Maçonnerie, constitue une menace perpétuelle pour la France ; que pendant la période révolutionnaire de 1793, tous les coupeurs de tête, Saint-Just, Marat, Collot-d'Herbois, etc., étaient franc-maçons ; que les théories de cette société insultent aux gloires les plus pures de la nation ; qu'en effet, dans l'assemblée générale, dite convent des délégués de toutes les Loges de France tenue en 1898 à Paris, rue Cadet, Jeanne-d'Arc a été représentée comme " une figure appartenant à la légende, dont le nom appliqué à une fête nationale serait aussi contraire à la vérité historique qu'à la tradition populaire ; "

Attendu que cette association a des rites et des cérémonies qui lui donnent un caractère absolument religieux et doivent la faire assimiler, au point de vue légal, aux Sociétés religieuses, la loi fiscale notamment n'ayant pas distingué entre les associations autorisées et celles qui ne le sont pas, pas plus qu'entre celles qui se rattachent à un culte reconnu par l'Etat et celles qui ont pour objet un culte non reconnu ;

Attendu que la Franc-Maçonnerie a établi à Troyes, depuis longtemps déjà, dans différents locaux successifs et, en dernier lieu, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45, sous le nom de Loge de l'*Union fraternelle de l'Aube*, un véritable temple que fréquentent les initiés au nombre de plus de 20, contrairement aux dispositions de l'article 291 du Code pénal ;

Attendu que l'ouverture de ce temple n'a pas été autorisée et ne pouvait pas l'être, puisqu'il ne se rattache à aucun culte reconnu par l'Etat ;

Attendu d'ailleurs que les membres de cette Loge ont offert, au cours de la guerre de 1870, un grand banquet avec champagne aux officiers allemands, ainsi que le relate le journal d'Outre-Rhin le " *Banhuess*," numéro du 22 avril 1875 ; que ce fait est à la connaissance de nombreux Troyens et qu'il n'a jamais été démenti."

En conséquence les soussignés viendront réclamer de votre justice et de votre impartialité la fermeture de la Loge de Troyes et l'application à cette association religieuse de toutes les lois auxquelles sont soumises les autres.

Ils ne sollicitent pas d'ailleurs des mesures brutales ; ils demanderont même qu'avant l'apposition des scellés on laisse à leurs adversaires le délai nécessaire à l'enlèvement de l'échelle sans fin, des trappes, des ornements rituels, tabliers, chasubles, etc., des maillets et triangle, poignards, mannequin et de tous les autres objets de culte,

Ils sont avec respect, Monsieur le procureur, vos humbles serviteurs.

— Nous lisons dans la *Chronique des missions de l'Univers* :

Le numéro de mai des *Annales de la Propagation de la Foi* vient de paraître renfermant le compte-rendu des recettes réalisées par la grande œuvre des missions en 1898. Le chiffre total des fonds encaissés est de 6,700,921 fr. 35, sur lesquels la France a fourni 4,077,085 fr. 59. L'Allemagne figure ensuite dans le rapport, avec 398,079 fr. 95 et l'Alsace-Lorraine avec 353,732 fr. 20. La Belgique a recueilli 363,899 fr. 58. De la lecture des chiffres

indiqués découlent trois observations intéressantes, la première que la France dépasse de beaucoup les autres nations en générosité quand il s'agit de l'extension du catholicisme, que le montant des offrandes des Etats-Unis a doublé, que celui de l'Italie s'élève seulement à 284,682 fr. 09. La raison de l'accroissement des recettes dans les Etats de l'Union doit être trouvée dans le fait que les conseils de Lyon et de Paris ont, maintenant, à Baltimore, des délégués permanents qui travaillent à faire connaître leur œuvre par la parole et par la presse, comme ils en ont, depuis quelques années, dans l'Amérique du Sud. Quant à l'Italie, il est curieux de noter que, depuis 1859, les offrandes adressées à l'œuvre par excellence, l'œuvre éminemment catholique, des missions, ont été en déclinant d'une manière très sensible : en 1859 elles furent de 667,487 fr. 65 ; en 1860, elles étaient descendues à 459,050 fr. 34 et, depuis lors, elles ne sont jamais arrivées à 500,000 francs. Les recettes, cependant, dépassaient souvent cette dernière somme avant la constitution de l'unité italienne ; on avait même pu inscrire 844,447 fr. 70 en 1858. Ces temps sont loin de nous.

—M. Henri des Houx, l'ancien rédacteur du *Journal de Rome* actuellement occupé à écrire la vie de Léon XIII (le premier volume en sera livré prochainement au public), a publié ces temps derniers dans le *Matin*, l'émouvant récit d'une audience que lui a récemment accordée le Souverain Pontife.

Naturellement, il a surtout été question dans cet entretien de l'avenir de la France et de la politique de ralliement. Léon XIII y a formulé une fois de plus l'expression de cette politique. Répondant à M. des Houx, qui lui disait qu'il n'est pas probable que l'on puisse actuellement faire adopter par les chambres les projets de loi restrictifs de la liberté d'enseignement dont nous avons déjà parlé, il prononçait ces paroles :

Tant mieux, je suis heureux des renseignements que vous me donnez. Il n'est pas moins vrai que ce qui nuit aux intérêts de la France, c'est l'opiniâtre et infatigable action des sectes anti-chrétiennes, notamment de la franc-maçonnerie, qui, de plus en plus, s'érige partout en contre-Eglise. Cette société a d'abord pris pour point de mire l'Italie, parce qu'elle est le siège du pontificat romain, et ensuite la France, parce qu'elle est la plus puissante, la plus riche, la plus dévouée des nations catholiques et la gardienne traditionnelle du Saint-Siège. Voilà pourquoi ces deux nations ont été spécialement ravagées par la Révolution, qui y a déchaîné des maux incalculables, et qui tente de les entraîner toutes deux dans une irrémédiable décadence.

Henri des Houx dit que le Souverain Pontife est en parfaite santé et qu'il a admiré sa force et sa vivacité d'esprit.

—On a célébré à la fin d'avril dernier le deux centième anniversaire de la mort de Racine. Des cérémonies religieuses et littéraires ont eu lieu à cette occasion. A Saint-Etienne-du-Mont

(Paris), où le grand poète est inhumé, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé, en remplacement du cardinal Perraud, empêché, et en présence d'une délégation de l'Académie française, un remarquable discours dans lequel il a étudié l'œuvre et la vie de Racine au point de vue chrétien. Nous en extrayons ce grave conseil donné aux littérateurs présents et qui ne saurait être trop médité :

Messieurs, la mission de l'écrivain est haute et sa responsabilité est grave.

Accroître le patrimoine de gloire littéraire du pays, former sainement l'opinion, la redresser quand elle s'égare, l'éclairer quand elle s'enténébre, conseiller, réformer, élever ses contemporains, se garder de tout préjugé, de toute vénalité, de toute rancune aveugle, ne vouloir ni écrire une ligne qui abaisse, ni une ligne qui déprave, ne jamais blesser ou empoisonner une âme, tel doit être l'idéal de tout honnête homme qui tient une plume.

—L'Association catholique de la Jeunesse française a fait récemment l'élection des membres de son bureau de direction (comité fédéral) pour deux ans.

M. Henry Reverdy, président sortant, a été acclamé président d'honneur ; ont été élus : président, M. Henri Bazire ; vice-présidents, MM. Jean Lerolle et le comte Roger Rouillé d'Orfeuil ; membres du Comité, MM. le comte Ferri de Ludre, Louis Delsol, Joseph Denais, Gabriel Habault, Maurice Bonvallet.

On sait que l'Association est pleine de vie et de force. C'est à son dernier congrès, à Besançon, que M. Brunetière prononça son fameux discours sur le *Besoin de croire*. En ces derniers temps, elle s'est occupée de la préparation d'un congrès sur la liberté d'enseignement, congrès qui ouvrira ses séances à Lyon demain et dont le comte Albert de Mun a accepté la présidence.

—On a vu plus haut que M. Rochefort affirme que M. Loubet est franc-maçon. M. Quesnay de Beaurepaire a formulé la même accusation dans l'*Echo de Paris*. La *Revue Maçonnique* de mars s'est montrée très sympathique au nouveau président. Elle disait notamment : " Sa fermeté nous est un sûr garant qu'il s'opposera à toutes les tentatives ouvertes ou dissimulées faites contre la république et qui toutes émanent de l'éternelle ennemie : l'Eglise." D'autre part, M. Loubet a des amis qui le disent respectueux de la religion. On raconte même que, président du Sénat, il assistait tous les dimanches à la messe.

Mme Loubet est bonne chrétienne.

—Nous avons noté déjà le fait que certaines municipalités françaises ont interdit les processions. La *Croix du Dimanche* dit à ce propos : " Dieu merci, les municipalités qui interdisent les

processions, violant ainsi les principes les plus élémentaires de la liberté et du droit, ne sont qu'une infime et ridicule minorité."

—On annonce la perte, sur les côtes d'Islande, du *Saint Paul*, l'un des bateaux appartenant à la Société des Œuvres de mer.

---

BELGIQUE.—On annonce la disparition de l'université radicale de Bruxelles.

Tant mieux !

—Le Pape répète avec insistance aux catholiques belges qu'il leur faut de toute nécessité rétablir l'union dans leurs rangs s'ils ne veulent pas que le pouvoir politique tombe aux mains de leurs adversaires.

On dit d'ailleurs qu'un sérieux mouvement se dessine actuellement dans le sens de l'accord complet entre les diverses fractions catholiques.

—Un grand pèlerinage national belge a eu lieu à Lourdes à la fin d'avril.

---

SUISSE.—Les évêques catholiques de la Suisse ont récemment adressé à leurs ouailles une lettre collective relative aux journaux. Nous en extrayons les quelques paragraphes suivants qui sont d'intérêt pour tous les pays :

Quiconque reçoit un journal hostile à l'Eglise participe, par cela même, aux œuvres mauvaises de ce journal. Oui, l'argent de votre abonnement est un soutien que vous fournissez, un secours que vous apportez, une contribution de guerre que vous soldez aux ennemis de la religion et de l'Eglise. Et dans quel but ? C'est afin que ce journal poursuive son œuvre avec plus de succès. Par là, vous l'aidez indirectement à combattre l'Eglise, notre Mère ; tandis que la bonne presse, qui se dévoue à la défense de cette même Eglise, vous la laissez à son indigence, vous l'abandonnez à son dénuement ; vous allez même jusqu'à lui refuser une mesquine aumône ; et souvent, au lieu de votre obole, vous ne rougissez pas de lui jeter l'insulte du dédain.

Vous n'avez peut-être aucun besoin personnel de lire régulièrement un journal ; cependant, si vos ressources ne vous en empêchent pas, abonnez-vous et passez le journal à d'autres. De cette manière vous doublerez votre aumône faite à la bonne cause. Votre argent soutiendra un bon journal ; celui-ci opérera le bien chez votre voisin ; et la bénédiction du ciel ne manquera pas à votre léger sacrifice.

Publiez et faites publier dans les bons journaux vos annonces, vos informations et vos nouvelles.

Enfin, cherchez à gagner à ces journaux, dans votre entourage, des abonnés, des correspondants ou des collaborateurs.

AUTRICHE.—Les évêques d'Autriche viennent d'adresser à leurs ouailles une lettre collective relative à la campagne Schœnerer-Wolf. Nous en empruntons le résumé suivant à M Ribarnegaray, de *l'Univers* :

Les évêques autrichiens—est-il dit en substance dans la Lettre—ne veulent ni se plaindre de la lutte, qui n'a jamais cessé, ni exprimer des craintes sur le résultat qui ne fait aucun doute, ni donner cours à des inquiétudes au sujet de la constance des fidèles.

Le froment ne perd rien quand on en sépare la paille, le chêne reste ce qu'il est lors même que tombent les branches mortes.

C'est une parole d'encouragement pour ceux qui se désolent et une parole d'enseignement pour ceux, qui vacillent, qu'entendent prononcer les signataires de la Lettre.

On vous crie depuis quelque temps : "*Los von Rom !*" c'est-à-dire : "Sortez de l'Eglise dont le chef est à Rome !"

Pourquoi ce cri ? Pour des raisons d'ordre politique complètement étrangères à la foi catholique et au Pape de Rome. La foi catholique est aujourd'hui ce qu'elle était hier. Des incidents politiques ne peuvent rendre la religion ni vraie ni fausse. Si la religion catholique était vraie auparavant, elle l'est encore à présent.

On prétend que l'Eglise romaine n'est pas nationale. Oui et non. Elle n'est pas nationale en ce sens qu'elle est universelle et embrasse tous les peuples. Elle est nationale en ce sens qu'elle entoure de sa sollicitude chaque nation et que chaque nation moderne lui doit d'être ce qu'elle est.

On dit que l'Eglise catholique mène à la décadence parce que les nations catholiques ont subi en ces derniers temps diverses calamités. Mais pour qui y regarde de près, il est hors de doute que ces nations ne déclinent que dans la mesure où elles se sont séparées de l'Eglise catholique et lui sont devenues hostiles.

La lettre épiscopale s'attache ensuite à démontrer par les faits et par les textes de l'Evangile que seule l'Eglise catholique possède une doctrine capable de sauver les sociétés. L'Eglise, depuis dix-neuf siècles, a soutenu des luttes incessantes, la Papauté a eu des ennemis innombrables. Grâce à l'assistance divine elles sont demeurées victorieuses. Elles le seront de même à l'avenir.

La lettre se termine par une exhortation, engageant les fidèles à ne pas écouter la voix séductrice des faux prophètes, à avoir confiance en Dieu et en sa parole qui ne passe point, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, et à demeurer constants dans la foi et dans l'attachement à l'Eglise romaine.

—A peu près en même temps que ce très important document épiscopal a été publié un appel du comité catholique viennois sonnante le ralliement contre les fauteurs de la campagne séparatiste. Le comité se propose de répondre par une campagne des plus énergiques et qui portera sur tous les terrains, à la campagne anticatholique et antiautrichienne.

TURQUIE.—On annonce la mort de Sa Béatitude Mgr. Pierre X (Etienne Azarian), patriarche arménien catholique en résidence à Constantinople. Il était âgé de 73 ans et patriarche depuis 1881.

C'était un homme de très grande valeur.

---

TUNISIE.—Voici quelques renseignements empruntés aux *Missions catholiques* et qu'on lira avec intérêt :

Les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition de Marseille ont plusieurs maisons en Tunisie.

Leur premier établissement date de 1840. La vénérable fondatrice de la Congrégation vint elle-même à Tunis, y loua une maison, puis deux, et, secondée d'abord par cinq Sœurs, créa un petit hôpital, un dispensaire, deux écoles.

Il s'y fit dès le début un grand bien. Jusqu'en 1876 l'hôpital fut entretenu avec quelques quêtes, des loteries et quelques autres secours. En 1882, à la demande de S. Em. le cardinal Lavigerie, S. A. le Bey donna une caserne qui fut appelée hôpital St-Louis. Les Sœurs, chargées du dispensaire et du soin des malades à domicile, ont eu l'occasion de baptiser des milliers d'enfants juifs ou musulmans *in articulo mortis*.

Le 21 novembre 1898, une imposante cérémonie réunissait l'élite de la société tunisienne : l'on avait transféré les malades de l'hôpital Saint-Louis à un nouvel établissement, situé près de la porte Bab-El-Allouch et Mgr Combes, archevêque de Carthage, venait le béurrer.

Outre cet hôpital, les Sœurs desservent encore à Tunis l'hôpital militaire du Belvédère, ainsi que l'hôpital italien ; chacun d'eux renferme de quatre-vingt à cent malades.

De 1843 à 1868 le nombre des enfants qui fréquentaient les classes tenues par les religieuses ne cessa d'augmenter. Les deux maisons affectées à ce service ne pouvaient plus suffire ; il fallut acheter en 1869 un autre immeuble.

A Sidi Saber, leur école communale compte plus de 300 élèves ; à Bab-Carthagène de 300 à 400 ; leur école libre et leur pensionnat sont fréquentés par quatre cents enfants, ce qui forme un total de mille à onze cents élèves de diverses nationalités et croyances, dans la seule ville de Tunis. Vingt-cinq religieuses et deux sous-maîtresses se dévouent à l'éducation et à la formation chrétienne de toutes ces jeunes âmes.

---

SYRIE.—Mgr. Athanase Sabbag, évêque grec-melchite de Saint-Jean d'Acre, écrit aux *Missions catholiques* une lettre navrante qui donne les plus tristes détails sur l'état de ce diocèse :

Permettez-moi de venir vous exposer la situation de mon pauvre diocèse. Partout, dans nos pays, jusque dans les moindres

dres villages, le désir de l'instruction s'est emparé de la jeunesse : ne trouvant point d'école chez nous, nos pauvres catholiques accourent chez les protestants. Il nous faut donc absolument fonder des écoles. Mais où trouver des ressources ? Mes revenus ne dépassent pas 2,000 francs ; 2,000 francs pour l'évêque d'un diocèse qui embrasse toute la Galilée ! Est-il un évêque missionnaire aussi indigent ! Quelques villages possèdent des églises, mais qui n'ont de l'église que la forme et le nom. Elles sont toutes pauvres, dénuées de tous : les linges d'autel sont toujours sales, parce qu'il n'y en a point d'autres pour les remplacer ; pour crucifix, un simple Christ peint sur du papier ; pour chandeliers, quelques vases en terre cuite ; à peine y trouve-t-on une lampe convenable pour brûler devant le tabernacle.

Mes pauvres curés se lamentent et sont impuissants à faire face aux dépenses les plus nécessaires, réduits qu'ils sont à leurs 30 francs d'honoraires de messe tous les mois.

Mon palais épiscopal, que dédaignerait le dernier curé de France, comprend trois petites chambres ; c'est là que j'habite avec plusieurs prêtres ; c'est là aussi que j'accueille les pèlerins d'Europe qui veulent passer quelque temps à Acre, car il n'y a point d'hôtel ici.

Je dois ajouter que ces trois chambres sont actuellement presque en ruines ; non-seulement elles sont incapables de nous garantir contre les intempéries des saisons, mais menacent de nous ensevelir sous leurs décombres. Force m'est donc de les réparer. Mais où trouver le nécessaire pour réaliser une œuvre si importante ? car, je le prévois, les frais s'élèveront à 30,000 fr. Voilà pourquoi je fais appel à la charité et à la générosité de nos frères d'Europe, qui toujours nous ont tendu une main secourable et ont répondu à nos cris de détresse.

Ce triste récit est confirmé par un travail du R. P. Rolland, S. J., missionnaire dans ce diocèse. La plus grande misère règne partout. Le P. Rolland fait le plus grand éloge du zèle et de la charité de Mgr. Sabbag.

CHINE.—La Chine catholique est en deuil. Mgr. Jean Baptiste Sarthou, lazariste, évêque titulaire de Myriophyte, vicaire apostolique de Pékin (ou Petché-li septentrional), est mort le 13 avril dernier. Nous empruntons sa biographie aux *Missions catholiques* :

Il était âgé de 59 ans ; mais ses forces, prématurément usées dans les travaux apostoliques, étaient épuisées et ne laissaient que trop prévoir ce douloureux dénouement.

D'une petite taille mais d'un esprit très alerte, Mgr. Sarthou était entré dans la Congrégation de la Mission ou des Lazaristes en 1861. Il fut d'abord employé à l'enseignement de la philosophie au Grand-Séminaire de La Rochelle en 1868 ; il obtint en 1872 d'être envoyé dans la mission de Chine.

Sa sagesse et son zèle le firent désigner comme Vicaire apostolique du Tché-Ly méridional. Né dans les Landes, à l'ombre par conséquent, pourrait-on dire, du chêne de saint Vincent de Paul, le Père de sa famille religieuse, il voulut consacrer ce souvenir et y abriter en quelque sorte sa carrière d'évêque en mettant dans ses armoiries un chêne et en prenant pour devise : *Robur meum et refugium meum* (mon chêne (ma force) et mon refuge.)

Il avait succédé au Tché-Ly méridional à Mgr. Tagliabue, transféré à Pékin. Quand celui-ci mourut, en 1890, c'est encore Mgr Sarthou qui fut appelé à le remplacer dans la capitale de la Chine et à prendre la direction du Tché-Ly septentrional. En outre des travaux habituels de cet important vicariat, la vie du courageux évêque fut agitée par les préoccupations des massacres et des incendies de la Mongolie qui, en 1891, menacèrent de si près son vicariat, et en 1894 par la guerre sino-japonaise et le désarroi qui se fit sentir si vivement à Pékin.

Ses forces s'épuisaient et, en 1897, Mgr. Favier lui fut donné comme coadjuteur avec future succession.

Les œuvres spirituelles ont grandement prospéré sous sa direction. Plein de tact et d'aménité dans ses rapports intimes et dans ses relations officielles, d'une piété qui donnait à toutes ses démarches un caractère aimable et religieux, Mgr. Sarthou laisse une mémoire chère à tous et pleine d'édification.

Voici, d'après l'*Annuaire pontifical catholique* de Mgr. Batandier, l'histoire du vicariat apostolique de Pékin : "Reçoit la foi au XIIIe siècle, érigé en archevêché en 1307 ; l'épiscopat cesse en 1483. Les jésuites reprennent la mission, et Alexandre VIII érige, le 10 avril 1690, l'évêché de Pékin, qui, après la suppression des Jésuites auxquels il était confié, passe en 1784 aux Lazaristes. Le siège est supprimé en 1856 et changé en vicariat.—Lazaristes.—Résidence à Pékin. Habitants, 12,000,000 (?) ; catholiques, 38,640."

MOZAMBIQUE.—M. Mousinho de Albuquerque, l'ancien gouverneur de la colonie portugaise de Mozambique, vient de publier un livre très intéressant dans lequel il raconte son administration.

Ce livre contient sur le rôle des congrégations religieuses au Mozambique des pages intéressantes, dont nous empruntons le résumé à M. d'Azambuja, de l'*Univers* :

Les limites d'un article étant bornées, nous nous contenterons de signaler, pour notre propre édification, l'opinion de l'éminent administrateur portugais sur le rôle des congrégations religieuses. Avant d'exprimer cette opinion, M. Mousinho de Albuquerque croit devoir se servir d'une précaution oratoire. Quoique chrétien

personnellement, il déclare ne se laisser influencer en rien dans son jugement par ses convictions religieuses. Il parle *comme gouverneur*, et traduit les impressions qu'il aurait éprouvées à la vue des services éminents rendus par les missionnaires, même s'il n'avait pas été chrétien. Or, ces impressions se résument dans une admiration profonde. Chrétien, il pouvait savoir déjà, avant d'avoir pris possession du gouvernement où on l'envoyait, que les religieux et les religieuses étaient capables de dévouement. Malgré cela, le spectacle de ce dévouement, constaté sur les lieux, a trouvé moyen de l'étonner. Cette admiration s'épanche naïvement en anecdotes dont lui-même a été le témoin. Il raconte comment les Sœurs de Saint Joseph de Cluny, notamment au cours de la campagne qu'il a eu à conduire contre les insurgés de Gaza, ont été " au-dessus de tout éloge " .

Mais ces religieuses sont françaises, et l'auteur, sans cesser d'admirer, ne peut se défendre d'une certaine tristesse. Pourquoi le Portugal est-il obligé d'emprunter à la France les jésuites qui évangélisent le Zambèze, les religieuses qui tiennent les écoles et les hôpitaux de ses colonies ? Pourquoi ?—La raison en est simple. C'est que les gouvernements portugais, depuis bien longtemps, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour éteindre, en Portugal, la vitalité des congrégations religieuses.

22 mai 1899.